

### **Interpellation de Mme De Brouwer : Connaître la commune, pour qui ?**

**Mme De Brouwer** a été particulièrement touchée par un débat qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil communal de la jeunesse. En effet, l'un des jeunes présents a signalé qu'à l'issue des études secondaires, la très grande majorité des étudiants ignorait le pouvoir communal, ses compétences, son but, sa composition. Et de manière plus générale, on observe une méconnaissance similaire à l'égard du fonctionnement des différentes instances politiques.

Or, il s'agit de personnes qui sont en âge de voter ou le seront dans les mois qui suivent. Concrètement, on demandera à des jeunes qui ne savent pas à quoi sert une commune de choisir les futurs membres de son Conseil, d'élire ceux et celles qui seront amenés à y agir, à y organiser des événements, etc.

Malheureusement, ce phénomène ne touche pas que les jeunes. Il arrive à Mme De Brouwer de rencontrer des personnes nettement plus âgées qui lui demandent si elle exerce une activité professionnelle en dehors ou si elle a effectivement été nommée à la suite d'élections lorsqu'elle déclare être conseillère communale.

Comment peut-on accepter que des citoyens choisissent leurs représentants pour une tâche qu'ils ignorent ?

Mais il ne s'agit certes pas de mélanger les compétences. Il n'est pas du ressort des conseillers communaux de se prononcer sur le contenu des programmes scolaires. Mais en tant que mandataires locaux, ils peuvent et doivent veiller à un rapprochement entre la commune et le citoyen et à une meilleure connaissance des institutions communales par la population. Les conseillers communaux peuvent responsabiliser les citoyens, les inciter à ce qu'ils soient davantage impliqués dans la société, et ce d'autant plus qu'on dispose des instruments susceptibles de réduire le fossé séparant le Conseil, le Collège et l'administration d'un côté et les habitants de la commune de l'autre. Le Conseil communal de la jeunesse constitue déjà à cet égard un pas en avant dans cette direction, certes encore trop petit.

Mme De Brouwer aimerait donc savoir quels sont les projets actuels dont le but ou les implications contribuent à une meilleure connaissance du pouvoir communal. Par ailleurs, le Collège a-t-il des idées destinées à être mises en œuvre dans le futur ? Le Collège a-t-il étudié les initiatives d'autres communes ou établi des comparaisons avec les réalisations passées ?

**Mme l'Echevin Delwart** confirme le constat de Mme De Brouwer en signalant que, selon plusieurs études universitaires, les jeunes Belges sont les moins informés en politique parmi les jeunes Européens. Et cette ignorance est d'autant plus problématique que la complexité du système politique belge nécessite un surcroît d'information pour permettre une compréhension des enjeux. L'école doit ici pleinement jouer son rôle mais la commune peut apporter sa collaboration en accueillant à bras ouverts, comme elle le fait régulièrement, les groupes scolaires qui souhaitent visiter la Maison communale et y rencontrer les services. En effet, il est plus aisé d'appréhender une réalité en vivant une expérience concrète sur le terrain qu'en se contentant de suivre un cours théorique « ex cathedra ».

Le Conseil communal de la jeunesse constitue assurément une initiative allant dans la bonne direction. Depuis trois ans, des contacts ont été établis à de multiples reprises avec les directions des écoles afin d'inviter leurs élèves à y participer. Néanmoins, il faut déplorer que les portes s'ouvrent parfois difficilement et que des réserves soient souvent émises face à une démarche qui vise précisément à une éducation concrète à la citoyenneté active. Cependant, Mme l'Echevin Delwart est toujours prête à reprendre son bâton de pèlerin avec tout mandataire disposé à l'accompagner pour plaider en faveur du Conseil communal des jeunes. Elle rappelle à cet égard les émouvants débats sur la politique qu'elle a eu l'occasion de mener en compagnie de M. Wyngaard devant des classes de rhétoriciens.

Mme l'Echevin Delwart estime que les solutions traditionnelles telles que par exemple la publication de brochures ne contribuent guère à une véritable conscientisation du citoyen et que la démocratie locale progresse davantage avec les débats de proximité organisés dans des structures telles que le Conseil communal de la jeunesse ou le Conseil consultatif de la personne porteuse de handicap. Le Service ucclais du

troisième âge (SUTA) recourt d'ailleurs de plus en plus à la consultation des seniors dans le cadre de réunions.

Mme l'Echevin Delwart signale aussi que sa propre formation politique, le MR, a mené un débat interne intéressant sur la pertinence de l'obligation de vote et les conséquences que son éventuelle suppression pourrait entraîner. Si le vote n'était plus obligatoire, les nombreux électeurs ignorant les institutions effectueraient-ils encore le déplacement pour aller voter ? Comment se traduirait dans les urnes ce désintérêt pour la politique ?

Mais comme tous les mandataires sont coresponsables de la sensibilisation, Mme l'Echevin Delwart propose à tous ceux qui s'intéressent à cette thématique de se réunir afin de réfléchir aux méthodes les plus efficaces pour permettre l'émergence d'une génération de citoyens éclairés.

**M. Vanraes** estime que les assemblées parlementaires ont un rôle à jouer dans la conscientisation politique des jeunes générations et peuvent très opportunément s'inspirer des actions menées en ce sens au Royaume-Uni.

**Mme De Brouwer** demande combien de demandes émanent des écoles pour une participation aux opérations de sensibilisation de la commune.

**Mme l'Echevin Delwart** répond qu'il y en a environ une dizaine par an.

**Mme De Brouwer** estime que, pour contourner les réticences des écoles à l'égard de la commune, on pourrait passer par des ASBL, qui sont parfois mieux accueillies que des instances semblant trop liées au monde politique.